

# Conférence de presse

Jeudi 12 mars 2009



Mars 2008 – Mars 2009

**Un an de mandat...**

**...Un an d'actions !**

## **Mars 2008 – Mars 2009 : la mise en action !**

### **I. Une continuité assumée**

*A. Inscription du mandat dans la démarche « Hommes et Territoires »*

*B. Nouvelle gouvernance en phase avec l'administration*

*C. Poursuite des politiques engagées*

1. Transports

2. Environnement

3. Personnes âgées et handicapées

### **II. Un nouvel élan**

*A. Politique jeunesse*

*B. Politique logement*

*C. Contrat de territoire (Strasbourg)*

### **III. Un contexte contraint et une réactivité**

*A. Crise et baisse des recettes*

*B. Plan de relance*

### **IV. Une ambition**

*A. Coopération interdépartementale et réforme des collectivités locales*

Le 20 mars 2008, à l'occasion de son premier discours de Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Guy-Dominique KENNEL a placé son mandat dans la continuité de Philippe RICHERT, tout en souhaitant donner une nouvelle impulsion à la collectivité.

Multipliant les rencontres avec les principaux partenaires du Conseil Général, les réunions de travail avec ses services, les visites de cantons ou d'entreprises, Guy-Dominique KENNEL déploie toute son énergie pour renforcer la lisibilité de la collectivité et la placer, plus que jamais, au cœur de la vie de tous les Bas-rhinois.

## I. Une continuité assumée

### A. Inscription du mandat dans la démarche « Hommes et Territoires »

Initiée en 2004, la démarche « Hommes et Territoires » qui a associé l'ensemble des partenaires du Conseil Général du Bas-Rhin a permis d'imaginer un nouveau mode de fonctionnement de la collectivité ainsi qu'une orientation de ses politiques en cohérence avec les attentes de ses interlocuteurs.

C'est dans cette logique qu'ont été créés quatre grands pôles au sein de l'administration départementale : Aide à la Personne, Aménagement du Territoire, Epanouissement de la Personne et Développement des Territoires.

L'adhésion du personnel et des partenaires du Conseil Général à cette nouvelle organisation a naturellement plaidé pour la poursuite de la démarche et, dans une période où les budgets se contraignent, l'optimisation du fonctionnement de la collectivité a notamment permis, pour la première fois, de dégager 2 Millions d'Euros d'économies sur son budget de fonctionnement.

A travers des initiatives vers les nouveaux élus municipaux, la signature de plusieurs contrats de territoires ou le lancement de grandes concertations (habitat, personnes âgées ou handicapées, transports...), le Conseil Général renforce résolument son rôle de première collectivité de proximité.

### B. Nouvelle gouvernance en phase avec l'administration

Si la démarche « Hommes et Territoires » s'était concrétisée dans le fonctionnement de l'administration départementale, il était nécessaire de la mettre en phase au plan de l'organisation politique. C'est ce que Guy-Dominique KENNEL a mis en œuvre à travers la nouvelle Gouvernance.

Désormais, sous l'autorité du Président du Conseil Général, quatre Vice-présidents sont chargés de la conduite des 4 grands pôles de compétence. Avec le Président de la Commission d'Appel d'Offres, ils sont les garants de la mise en œuvre des politiques départementales. Ils se réunissent très régulièrement pour veiller à la mise en



œuvre des axes de la politique du département.

Le périmètre et le fonctionnement des Commissions du Conseil Général a également été revu afin d'en faire de véritables lieux de débats et d'échanges où se construisent les politiques du Conseil Général avec l'appui des services et des partenaires extérieurs.

### *C. Poursuite des politiques engagées*

#### 1. Transports et déplacements

Si la crise pétrolière a accéléré la prise de conscience collective sur la nécessité de renforcer l'offre de transports en commun, elle a conforté le Conseil Général dans ses choix et la première année du mandat a vu de nombreux projets mis en œuvre. C'est ainsi que le Transport en Site Propre à l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise rentre aujourd'hui dans une phase active avec le lancement de la concertation publique et la poursuite, en parallèle, des études sur la mise en place d'un bus à haut niveau de service sur la RD 1004.

Au titre des aménagements permettant de rendre attractifs les transports en commun, la création d'une voie réservée aux bus sur la RD 31 à Mittelhausbergen est une initiative remarquable.

A la rentrée 2008, la mise en œuvre du nouveau schéma des transports collectifs a entraîné des changements dans l'architecture des lignes pour assurer une interconnexion avec les autres transports en communs disponibles dans nos territoires et permettre une meilleure synergie entre les bus du Réseau 67 et les transports scolaires.

Dans le même temps, la réorganisation de Réseau 67 dans le bassin de Strasbourg va permettre de multiplier l'offre commerciale puisque le nombre de lignes passera de 11 à 24 et que le kilométrage annuel passe de 3,2 millions de km actuellement à environ 5,9 millions de km en année pleine de fonctionnement de la DSP à partir de 2014.

Dans le cadre de la politique du Conseil Général en faveur des Plans de déplacements entreprise une négociation est en cours avec le Groupe La Poste, les



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et le Centre Paul Strauss pour signer une convention de partenariat relative aux bus du Réseau 67.

Dans le même esprit et pour anticiper sur les habitudes de déplacements des Bas-rhinois, une vaste enquête auprès de 6000 ménages vient d'être lancée par le Conseil Général en partenariat avec la CUS.

S'agissant des nouvelles voiries, le contournement de Molsheim a

été mis en service et les projets de contournement à Schirmeck (RD 1420), de déviation à Marlenheim (RD 1004), de déviation à Soufflenheim (RD1063), de carrefour à Marmoutier (RD 1004) ou de déviation à Mertzwiller (RD 1062) sont

entrés dans une phase active. Les travaux de la dernière phase de la Voie Rapide du Piémont des Vosges à Innenheim ont enfin débuté.

Dans le cadre du Plan de relance, plusieurs autres gros projets ont été accélérés et devraient être mis en œuvre dans les prochains mois.

Les nombreuses interventions de Guy-Dominique KENNEL aux côtés d'autres élus Bas-rhinois ont permis de débloquent le projet du Grand Contournement Ouest de Strasbourg.

S'agissant de la VLIO, le Conseil Général a réaffirmé à de nombreuses reprises son attachement à la réalisation rapide de cet axe vital pour l'Ouest de l'agglomération et il attend désormais que la CUS et les maires concernés trouvent un terrain d'entente pour enclencher le projet de manière définitive.

## 2. Environnement

Avec le vote en séance plénière du 16 juin 2008 d'une stratégie départementale dans le domaine de l'énergie, qui vise à agir massivement sur le patrimoine départemental et à mettre en place des actions incitatives vis-à-vis des partenaires, plusieurs actions ont d'ores et déjà été déclinées concrètement. La mise en place des certificats d'économie d'énergie permet au Conseil Général de valoriser les travaux menés dans son patrimoine et d'obtenir une contrepartie financière aux économies d'énergie induites.

Parallèlement, 2008 a vu la mise en œuvre expérimentale dans 5 collèges du dispositif de Bonus Energie qui permet de faire prendre conscience aux élèves et aux personnels des collèges des grands enjeux liés à l'énergie et de l'impact de leur établissement sur l'environnement, tout en maîtrisant les dépenses liées aux consommations d'énergie et d'eau des établissements.

Confronté dès les premières semaines de son mandat à d'importantes coulées de boue dans de nombreuses communes du département, Guy-Dominique KENNEL a immédiatement saisi ce dossier en provoquant plusieurs réunions de travail avec les élus et les partenaires concernés, notamment la profession agricole, afin de mettre en œuvre rapidement des dispositifs et des pratiques destinés à juguler ces phénomènes ou à en atténuer les conséquences.



## 3. Personnes âgées et handicapées, insertion

Le Conseil Général a préparé durant les derniers mois la démarche de grande ampleur qui va être lancée en mars 2009 avec tous les partenaires concernés par le handicap afin d'élaborer, pour la fin de l'année, un schéma départemental en faveur des personnes handicapées.

Le champ d'étude ambitieux de cette vaste concertation a été étendu à l'ensemble des domaines de la vie sociale des personnes handicapées, enfants comme adultes, et dépasse largement le cadre traditionnel d'intervention du Conseil Général en direction des adultes handicapés. C'est ainsi que le schéma devra également

aborder les problématiques de la prise en charge des enfants, leur scolarisation, l'insertion professionnelle des adultes, l'accessibilité, l'accès aux loisirs, au sport, à la culture... Un effort particulier sera fourni sur la prise en charge des autistes.

Dans le cadre de cette évolution de la politique du handicap, la Maison Départementale des Personnes Handicapées doit devenir un lieu de convergence des réflexions sur le handicap. Elle a vocation à devenir une tête de réseau et à jouer un rôle de coordination pour tous les acteurs (publics, parapublics ou associatifs) qui travaillent sur les problématiques du handicap et de la dépendance.



Naturellement, la démarche relative au handicap est coordonnée avec le futur schéma en faveur des personnes âgées lancé par Guy-Dominique KENNEL en janvier 2009, afin de garantir la cohérence de la politique d'autonomie du département.

Le schéma gérontologique s'élabore actuellement en s'appuyant sur des groupes de travail thématiques relatifs à l'aide à la personne, l'anticipation et l'observation, l'accompagnement social, les transports et l'accessibilité, l'adaptation du logement...avec tous les acteurs du terrain : (associations représentatives d'usagers, gestionnaires d'établissement d'hébergement ou de services à domicile, professionnels de santé intervenants à domicile, des élus locaux et représentants institutionnels (services du Conseil Général, de la DDASS et des Caisses de retraite...)).

Après l'établissement d'un diagnostic de la situation des personnes âgées du département et la réponse qui leur est actuellement apportée en terme de structures de prise en charge et de dispositifs d'aide, des orientations prioritaires seront dessinées et approuvées en décembre 2009.

Parallèlement, un groupe de travail réunissant élus, professionnels et chercheurs concrétise l'ambition de Guy-Dominique KENNEL de faire du Bas-Rhin un département de référence pour l'utilisation des nouvelles technologies facilitant la gestion de l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Enfin, le bilan qualitatif et quantitatif du plan gérontologique 2004/2008 prouve que les objectifs ambitieux que le département s'était fixés, notamment en terme d'augmentation des places en établissements, ont été atteints. 8967 places sont aujourd'hui disponibles, le Conseil Général poursuit son effort et plusieurs chantiers d'envergure sont lancés : création de 60 lits à WOERTH, création de 84 lits à STRASBOURG-Danube, extension de 26 lits à DIEMERINGEN, création de 82 lits à

THAL MARMOUTIER, transfert de 100 lits de la Faisanderie à Stéphanie à STRASBOURG, transfert de 56 lits de HOERDT vers BRUMATH et rénovation de 40 lits à MUTZIG.

## II. Un nouvel élan

### A. Politique jeunesse

Avec la création, dès le mois de juin 2008, d'une Commission transversale chargée de la jeunesse, Guy-Dominique KENNEL a clairement fait le choix de donner toutes les chances aux jeunes Bas-rhinois de s'épanouir et de réussir leur insertion dans notre société.

Durant tout l'été et sur la base des orientations départementales pour la jeunesse adoptées en décembre 2007 un groupe de travail a défini de nouveaux objectifs :

Remplacement des Projets Territoriaux pour la Jeunesse par les Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ) qui accompagneront, dans le respect de leurs



orientations propres, les collectivités et intercommunalités volontaires dans l'élaboration et la conduite de leur politique locale en faveur de la jeunesse. Mise en oeuvre de mesures concrètes pour faciliter la formation et la scolarité des jeunes, favoriser l'insertion et l'intégration des jeunes, développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle, soutenir l'engagement et la participation des jeunes.

Quelques exemples :

- permettre à 15 000 jeunes du Bas-Rhin relevant d'établissements volontaires (collèges, structures socio-éducatives investis dans l'accompagnement à la scolarité et établissements relevant de la protection de l'enfance) de bénéficier d'un accompagnement scolaire par internet ;
- proposer aux acteurs de la jeunesse dans les territoires un appel d'offre permettant de soutenir des actions locales innovantes ;
- proposer aux acteurs de la jeunesse en insertion des actions soutenues par le Conseil Général du Bas-Rhin sous forme d'appel à projets (secourisme, santé, environnement, logement, gestion d'un budget, ...) ;
- favoriser l'accès des jeunes à l'offre de séjours éducatifs au sein des centres de vacances du département (hébergement et accès aux structures éducatives à proximité) ;
- organiser, à l'échelle des territoires des MCG, des manifestations annuelles permettant de récompenser les initiatives, exemplaires des jeunes, individuelles et collectives ;
- accroître la surface d'exposition temporaire du Vaisseau et offrir une capacité supplémentaire pour le développement des ateliers techniques et pédagogiques.

## *B. Politique logement*

En 2008, le Conseil Général a largement atteint les objectifs qui lui étaient fixés dans



le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre avec l'agrément de 915 logements sur le territoire départemental hors CUS. Il a également accompagné la construction de 430 logements sociaux sur le territoire de la CUS. Enfin, il a soutenu la réhabilitation de 1109 logements sociaux et de 700 logements privés.

Pour l'année 2009, le Conseil Général a prévu 6,7 Millions d'Euros d'autorisation de programme soit 37% de plus que les crédits effectivement engagés en 2008 pour des opérations de construction de logements sociaux.

Outre la production de logements sociaux, le Conseil Général accompagne l'acquisition à la propriété. Il a ainsi mis en place une aide permettant aux ménages Bas-rhinois de bénéficier du dispositif du Pass-Foncier. C'est la

seule collectivité alsacienne qui décline d'ores et déjà cette aide aux ménages.

## *C. Contrat de territoire (Strasbourg)*

Le Conseil Général est très impliqué sur le territoire de la CUS dans tous ses domaines de compétence (social, jeunesse, développement économique, transports, routes, projets de renouvellement urbain, collèges, enseignement supérieur, aéroport...) mais son action n'est pas très clairement reconnue.

Par ailleurs, au regard du rôle particulier de Strasbourg dans le département, il est nécessaire d'adapter les dispositifs d'intervention du Conseil Général et de définir avec l'ensemble des élus du territoire de la CUS un partenariat durable et global.

C'est pourquoi Guy-Dominique KENNEL a proposé de travailler, dès son élection, sur un projet adapté : le Contrat de Territoire de l'Agglomération strasbourgeoise.

Une négociation s'est donc ouverte avec la CUS, la Ville de Strasbourg et les autres communes membres, pour définir les priorités, les mettre en cohérence avec le CPER et le Contrat Triennal, afin d'aboutir à un programme pluriannuel d'accompagnement du Conseil Général aux projets de l'agglomération strasbourgeoise.

Le recensement des projets est toujours en cours et devrait aboutir à la signature du Contrat à la fin du premier semestre, avec une mise en application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### III. Un contexte contraint et une réactivité

#### A. Crise et baisse des recettes

Le ralentissement économique durant les derniers mois de 2008 dans de nombreux secteurs et le contexte récessif, a contraint le Conseil Général à adapter ses politiques et à construire un budget 2009 dans des conditions très contraintes.

La baisse de la fiscalité indirecte, en diminution de 0,5 % et la chute prévisible du produit des droits de mutation de 15 à 20 M€ ont induit une diminution significative des recettes.

Dans le même temps, la situation économique va nécessairement toucher les ménages Bas-rhinois et une hausse des dépenses de solidarité, notamment dans le cadre du RMI et du futur RSA, est à craindre.

C'est pourquoi, pour la première fois dans l'histoire du Conseil Général, Guy-Dominique KENNEL a demandé à ses services, de déployer une démarche volontariste de baisse des coûts de fonctionnement.

Avec une hausse de la fiscalité limitée au coût de l'inflation et un redéploiement de moyens affectés à des politiques peu visibles du Conseil Général vers des actions plus en phase avec les demandes, le Conseil Général est parvenu à dégager un autofinancement le plus élevé possible afin de soutenir l'investissement.

En effet, dès son élection, Guy-Dominique KENNEL avait pris l'engagement d'augmenter les dépenses d'investissement de 10% sur la durée de son mandat et cela s'est concrétisé dès le budget 2009.

#### B. Plan de relance

Dans la conjoncture de crise de la fin 2008 et du début 2009, le Conseil Général s'est donné comme priorité de soutenir l'activité économique par un budget volontariste en matière d'investissements.



Au moment où les ménages et les entreprises ralentissent leurs dépenses, Guy-Dominique KENNEL a martelé que les collectivités locales devaient faire preuve de dynamisme en augmentant leurs programmes destinés à soutenir l'économie, améliorer la situation de l'emploi et conforter le niveau de service public rendu aux habitants.

Cette politique ambitieuse de relance s'appuie sur les grands chantiers lancés par le

Conseil Général en prenant en considération les grandes priorités du mandat :

- ✓ Effort conséquent pour les investissements du Conseil Général
- ✓ Les investissements dans le domaine routier
- ✓ Soutien à l'investissement pour le logement
- ✓ Soutien à l'investissement des communes et intercommunalités

- ✓ Soutien à l'activité économique par la réalisation des plateformes départementales d'activité, zones d'activités, hôtels d'entreprises et le dispositif « Alsabail »
- ✓ Les investissements pour les collègues
- ✓ Les investissements sur le patrimoine départemental et dans le domaine culturel, patrimonial et sportif
- ✓ Soutien aux investissements dans le domaine social
- ✓ La simplification et accélération des procédures internes
- ✓ Les actions concertées avec les services de l'Etat

L'ensemble de ces investissements, cumulés avec l'effort de nos partenaires, génèrera, au minimum, plus de 775 M€ de travaux dans le 1<sup>er</sup> semestre 2009. Cette somme sera directement injectée dans l'économie Bas-rhinoise en 2009 et permettra la sauvegarde de milliers d'emplois.

Pour que ces engagements puissent réellement jouer un rôle positif et impacter les carnets de commandes des entreprises, il était nécessaire de les concrétiser très rapidement afin que les chantiers puissent être mis en oeuvre durant les premiers mois de 2009.

C'est tout le sens de la Commission Permanente extraordinaire du 19 février 2009 qui a permis à travers 52 rapports de financer des travaux pour un montant global estimé de 378,28 Millions d'Euros dans un peu plus de 200 communes.



## IV. Une ambition

### *A. Coopération interdépartementale et réforme des collectivités locales*

Le projet de création d'une collectivité unique en Alsace est la traduction de la forte volonté des élus alsaciens, dans toute leur diversité, de maîtriser leur avenir politique et institutionnel.

Pour réussir cette mutation, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin ont multiplié les coopérations et les actions communes depuis 2004.

Dotés des mêmes champs de compétences, confrontés aux mêmes difficultés, les deux Départements travaillent étroitement dans une trentaine de politiques.

Ces avancées ont successivement été approuvées par les deux collectivités fin 2005, 2006 et 2007 à travers des rapports généraux adoptés en termes similaires par nos deux assemblées.

En 2008, pour la première fois, le 29 septembre, les deux assemblées se sont réunies en formation plénière pour approuver la poursuite de notre coopération et jeter les bases d'un partenariat encore plus étroit devant aboutir, à terme, à la création d'une collectivité unique.

Le projet alsacien de rapprochement des collectivités locales trouve donc son origine bien avant la réforme engagée par le Président de la République mais il subit depuis

plusieurs semaines un vrai coup d'accélérateur. Les Alsaciens, dans leur grande majorité, l'attendent d'ailleurs depuis de nombreuses années.

C'est ainsi que Guy-Dominique KENNEL a pu présenter au Comité Balladur chargé de la réforme des collectivités locales, mais aussi au groupe de travail ad hoc du Sénat ses propositions visant à la création d'un Conseil d'Alsace en deux temps.

Une première phase de la mutation des collectivités devrait permettre de conserver les échelons départementaux et l'échelon régional. Chacun gérant les affaires



relevant de sa compétence et, à l'instar de ce qui se pratique depuis plusieurs années entre les deux départements, une coopération renforcée serait développée avec le Conseil Régional notamment à travers la tenue de réunions

en formation commune et la possibilité de délibérer en commun.

Cette phase intermédiaire donnerait l'occasion d'approfondir le travail en commun des trois collectivités réunies, de clarifier les compétences, de mettre enfin un terme aux financements croisés mais également de travailler à des propositions concrètes sur les modalités de mise en œuvre de la future collectivité unique.

Cette première étape pourrait être entérinée par les Alsaciens, à travers un référendum local.

La création d'une nouvelle entité répond à une demande de clarification des usagers et des partenaires des collectivités actuelles mais aussi d'efficacité pour les services et de rapprochement des élus et de l'administration vers les citoyens. Elle permettra ainsi :

- de simplifier l'enchevêtrement administratif ;
- de privilégier la lisibilité de nos territoires et leur compétitivité, à l'échelon national mais aussi international ;
- d'agir au meilleur coût et avec la plus grande efficacité ;
- de rapprocher les centres de décision du terrain ;
- de renforcer le lien avec les électeurs et d'être toujours en situation de leur rendre compte des actions qui sont menées ;
- de s'appuyer prioritairement sur des élus de proximité bien identifiés, par rapport à un territoire et à un projet politique ;
- de respecter l'identité de chacun des territoires.

La nouvelle collectivité territoriale d'Alsace disposera des compétences précédemment attribuées aux trois collectivités actuelles et de la clause de compétence générale sur l'ensemble du territoire.

Elle sera composée d'une assemblée délibérante qui réglera les affaires de la collectivité et d'une assemblée consultative.

Les membres de l'assemblée délibérante seront élus pour une part (qui pourrait être de 60%) au scrutin cantonal uninominal à un tour et pour une autre part (40%) au scrutin proportionnel à un tour dans le cadre d'une nouvelle circonscription électorale à déterminer.

Les élections auront lieu tous les 6 ans. La parité devra être respectée dans le mode de scrutin proportionnel. Le renouvellement sera intégral.

Cette collectivité pourra créer des Conseils de Territoires (à l'échelle départementale dans un premier temps puis infra-départementale par la suite) et leur déléguer la mise en œuvre de ses politiques sur des sujets précis et dans un temps déterminé.

L'assemblée pourra donc se réunir selon deux configurations : l'une régionale avec l'ensemble des membres lorsque les dossiers à examiner concerneront l'ensemble du territoire et dans le cadre des Conseils de Territoires en fonction des compétences qui leur auront été déléguées avec les membres issus des territoires concernés.

Elle pourrait se voir confier par l'Etat la capacité de rédiger ses propres accords de partenariat avec nos partenaires allemands ou suisses, sans être contrainte de recevoir l'aval de Paris. Dans le contexte de forte coopération transfrontalière que nous connaissons, cette faculté renforcerait le poids et la lisibilité de l'Alsace face à nos partenaires.

Au regard des propositions portées par le Comité Balladur, Guy-Dominique KENNEL est renforcé dans l'idée que le projet Alsacien est cohérent, ambitieux, novateur et réaliste.